Lille : « Donne tout ce que tu as, sinon, je te casse les dents »

24/01/2011 à 13h43

Le 19 janvier, vers 19 h, Quentin, un jeune homme âgé de 18 ans, est accosté à Wazemmes, par des agresseurs qui l'avaient déjà délesté, le 11 janvier dernier, d'un baladeur, d'un téléphone portable et de 30 euros. « *Sans doute ont-ils estimé qu'ils avaient en face d'eux un pigeon qu'ils pourraient à nouveau voler* », résume le procureur Didier Blanguernon.

Donne tout ce que tu as, sinon, je te casse les dents », avait dit l'un. « Alors, ça va depuis la dernière fois ? », lance l'autre.

Quentin parvient à s'échapper, se réfugie dans un commerce, alerte la police. Les policiers réussissent à coffrer Icham K., un grand gaillard de 19 ans jamais condamné, et Anas Ehsan, 18 ans et déjà souvent condamné. Les deux sont sans titre de séjour valable en France, disent travailler au noir sur les marchés et nient formellement être les agresseurs. « *J'ai pas de papiers mais ma copine est enceinte* », résume astucieusement le plus petit.

À tout juste 18 ans, Anas Ehsan a déjà été condamné à 16 reprises pour vols et vols aggravés et le procureur Blanguernon note que le nom de **ce prévenu a été cité à 56 reprises dans des procédures !** Hier, il nie formellement. Pour le 19 comme pour le 11. « *Le 11, c'est pas possible, j'étais en garde à vue à Roubaix !* », déclare benoîtement le prévenu. Vérifications faites, c'est d'ailleurs faux.

Le grand Icham K. n'a jamais été condamné mais il porte sur lui une gourmette volée, avait déjà été décrit précisément le 11 et a été reconnu formellement.

Malgré la défense assurée par Me Charles Lecointre et Me Bénédicte Degrave, le « *jamais condamné* » écope de 8 mois avec sursis et le « souvent condamné » d'un an de prison. À la sortie, après de patientes discussions, le père fait promettre aux copains des deux prévenus de ne pas s'en prendre à son fils. On croit rêver…

Nord Éclair

(Merci à Chti'gars)